

Charte d'engagement au Conseil de développement du Pays de Pontivy

Être membre du Conseil de développement du Pays de Pontivy c'est s'engager à :

- Être en accord avec le projet associatif et les valeurs qui y sont portées
- Avoir une participation active dans une dynamique collective
- S'impliquer au service de l'intérêt général sans rechercher à valoriser un quelconque intérêt personnel
- Être impliqué bénévolement
- Être acteur dans une instance de proposition et de contribution, et non de décision dans le cadre des saisines.
- Garantir une neutralité politique dans les débats et les échanges

Le Conseil de développement, association de démocratie participative, s'engage à maintenir un cadre qui favorise les relations respectueuses, sereines et constructives. Les membres sont chacun garants de ce cadre.

En tant que postulant, je reconnais avoir pris connaissance du projet associatif du conseil de développement, du règlement intérieur et de la présente charte d'engagement et accepte de m'y conformer sans réserve.

Date et signature précédés de la mention "Lu et approuvé"